



VILLE D'AUCHEL

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026/747

INTERDICTION DE STATIONNER PARKING DE L'ÉCOLE MICHELET

HÔTEL DE VILLE

Place André Mancey

62260 AUCHEL

Tél : 03.21.64.79.00

Fax : 03.21.64.79.01

mairie@auchel.fr

Le Maire de la Ville d'AUCHEL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2121-1, L.2122-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Considérant qu'en raison de la réalisation d'une fresque sur le pignon situé sur le parking de l'école Michelet, il convient de prendre toutes dispositions pour prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur les emplacements matérialisés par un barriérage, à l'exception de la nacelle utilisée pour les travaux et des véhicules de secours, **du 1er au 10 juillet 2026, sur le parking de l'école Michelet à Auchel.**

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le barriérage sont mis en place et entretenus par les Services techniques de la ville d'Auchel.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4 : Il peut être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes, dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route,

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - 59000 LILLE, dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Auchel, le 30 juin 2026,

Publié le :

13 0 JUIN 2026

Le Maire,

Nicolas CARRÉ

